RECU EN PREFECTURE
Le 09 mai 2022
VIA DOTELEC - S2LOW
025-242500361-20220428-D006077I0-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 28 avril 2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 2 rue Gabriel Plançon - 25000 BESANCON et en visioconférence, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 18h14.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°2), M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient présents en visioconférence : Mme Marie ETEVENARD, M. Aurélien LAROPPE.

Etaient absents : M. Loïc ALLAIN, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Nathan SOURISSEAU.

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE.

Procurations de vote : M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Catherine BARTHELET, M. Olivier GRIMAITRE à M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY à M. Gilles ORY, M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Françoise PRESSE.

Délibération n°2022/006077
Rapport n° 2 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutements

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal et budgets annexes

Résumé : Suite à la vacance de cinq postes, des procédures de recrutement ont été lancées. Il est proposé de retenir les candidatures de personnes contractuelles et de définir les conditions de leurs recrutements sur les emplois suivants :

- Professeur d'enseignement artistique - viole de gambe au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional
- Responsable PC sécurité - sûreté au sein de la Direction Parc Automobile et logistique
- Technicien géomaticien au sein de la Direction des Systèmes d'Information
- Concepteur projeteur au Département Architecture et Bâtiments
- Chargé de mission agriculture alimentation au sein du service environnement et cadre de vie

I. Recrutement sur le poste de professeur d'enseignement artistique - viole de gambe au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional

Suite à la vacance d'un emploi de professeur d'enseignement artistique - viole de gambe au sein du CRR, une procédure de recrutement a été engagée afin de pourvoir cet emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il a été procédé à une large publicité.

Il est rappelé que le professeur d'enseignement artistique - viole de gambe a notamment les missions suivantes :

- Assurer l'enseignement, l'encadrement et le suivi pédagogique des élèves de l'initiation au Cycle d'Orientation professionnel et Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur, en tenant compte de la diversité des publics,
- Ajuster ses méthodes et les modalités pédagogiques en fonction des élèves,
- Conseiller les élèves et leurs familles,
- Développer et accompagner la curiosité, la créativité et l'engagement artistique, en transmettant les répertoires et en inscrivant son activité dans le projet d'établissement,
- Travailler en concertation étroite et en transversalité avec les différentes équipes, développer de manière constante l'innovation pédagogique, favoriser son partage et les échanges au sein de l'établissement.

La personne retenue à l'issue de cette procédure de recrutement est titulaire d'un Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM), Master d'interprète. Elle dispose par ailleurs d'une expérience professionnelle pour de divers remplacements et cours particuliers de viole de gambe pour des élèves de tous niveaux (France et en Allemagne).

Toutefois, celle-ci n'est ni titulaire, ni lauréate inscrite sur liste d'aptitude. Il est donc proposé de retenir la candidature dans le cadre **des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique** qui sont relatifs aux contrats conclus pour répondre à des besoins permanents.
Ils prévoient notamment que des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En l'espèce, le recours à un agent contractuel est justifié notamment en raison des besoins du service, la continuité de l'activité dont il s'agit devant être assurée, l'absence de ces cadres portant préjudice au bon fonctionnement de la Collectivité.

Eléments du recrutement :
- Contrat de droit public,
- Durée de trois ans à compter du 01/06/2022,
- Travail à temps non complet (50 %),
- Rémunération calculée sur la base d'un grade du cadre d'emploi PEA classe normale 1er échelon,
- Régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

II. Recrutement sur le poste de responsable PC sécurité- sureté au sein de la Direction Parc Automobile et logistique

Suite à la vacance d'un emploi de responsable PC sécurité - sûreté au sein de la Direction Parc Automobile et logistique une procédure de recrutement a été engagée afin de pourvoir cet emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il a été procédé à une large publicité.

Il est rappelé que le responsable PC sécurité - sûreté a notamment les missions suivantes :

- **Organiser et piloter le PC sécurité - sûreté :**
  - Assurer l'encadrement opérationnel de son équipe : planifier, organiser et répartir le travail des agents suivant les objectifs qui lui sont fixés,
  - Veiller à la bonne exécution des missions et procéder aux ajustements nécessaires,
  - Participer à la rédaction des procédures et consignes de l'atelier et veiller à leurs applications,
  - Veiller à la mise en œuvre des consignes d'hygiène et de sécurité,
  - Rendre compte à sa hiérarchie,
  - Traiter l'ensemble des documents liés au fonctionnement du PC et rendre compte aux responsables de site,
  - Veiller au bon fonctionnement des installations du PC.

- **Participer à une partie des missions du PC sécurité - sûreté :**
  - Ronde sur les sites supervisés pour maitriser l'environnement,
  - Renforcer l'équipe opérateur en cas de nécessité.

La personne retenue à l'issue de cette procédure de recrutement est titulaire d'un BAC PRO (définition des produits industriels) et dispose également de 14 ans d'expérience professionnelle en tant que chef d'équipe sécurité incendie.

Toutefois, celle-ci n'est ni titulaire, ni lauréate inscrite sur liste d'aptitude. Il est donc proposé de retenir la candidature dans le cadre **des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique** qui sont relatifs aux contrats conclus pour répondre à des besoins permanents.
Ils prévoient notamment que des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
En l'espèce, le recours à un agent contractuel est justifié notamment en raison des besoins du service, la continuité de l'activité dont il s'agit devant être assurée, l'absence de ces cadres portant préjudice au bon fonctionnement de la Collectivité.

Eléments du recrutement :
- Contrat de droit public,
- Durée de trois ans à compter du 01/06/2022,
- Travail à temps complet,
- Rémunération calculée sur la base du grade du cadre d'emploi d'agent de maîtrise,
- Régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

III. Recrutement sur le poste de technicien géomaticien au sein de la Direction des Systèmes d'Information

Suite à la vacance d'un emploi d'un technicien géomaticien au sein de la DSI, une procédure de recrutement a été engagée afin de pourvoir cet emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il a été procédé à une large publicité.

Il est rappelé que le technicien géomaticien a notamment les missions suivantes :

- **Participer à la mise en œuvre des orientations stratégiques du Système d'Information Géographique des trois collectivités (Ville, GBM et CCAS), dans son développement et son exploitation :**
  - Participer aux acquisitions de données et assurer leur mise à jour,
  - Organiser et archiver les données géographiques du SIG,
  - Contrôler les modèles de données et leurs évolutions,
  - Veiller à la sécurité et la confidentialité des données (RGPD),
  - Mettre à jour le catalogue de données SIG.

- **Exploiter et produire des données d'informations géographiques pour les services comme pour les usagers de la communauté urbaine (communes, associations, bureaux d'études et particuliers) :**
  - Utiliser et paramétrer les outils spécifiques pour l'exploitation, le traitement, l'analyse et la diffusion des données (modelbuilder, FME, script python, ...),
  - Réaliser des plans, documents graphiques et présentations diverses,
  - Participer au développement des services en lignes aux collectivités.

- **Apporter assistance aux utilisateurs :**
  - Analyser le besoin des services et proposer des outils ou applications y répondant,
  - Mettre à jour le catalogue des services,
  - Répondre aux demandes des services internes et autres partenaires (publics ou privés) en production de plans, fournitures de données,
  - Apporter un appui technique aux utilisateurs dans leur apprentissage des outils de consultation des données ou pour la production de données et la conception graphique,
  - Créer des contenus pédagogiques et met en place de formations sur le SIG et ses outils,
  - Mettre à jour le catalogue des formations,
  - Etre référent au sein du SIG pour les métiers suivants : Bâtiment, Déchets, Environnement, Espaces Verts, Logement, Urbanisme, Mobilités, Vélo.

- **Accompagner le chef de service dans sa mission de référent SIG en interne et en externe,**

- **Participer à la veille technologique (formations, conférences, webinaires, ...),**

- **Participer à la permanence téléphonique auprès des usagers du SIG.**

La personne retenue à l'issue de cette procédure de recrutement est titulaire d'un Master géographie aménagement et environnement, (spécialité information spatiale aménagement) et dispose également de 3 ans d'expérience professionnelle en tant que technicien SIG.

Toutefois, celle-ci n'est ni titulaire, ni lauréate inscrite sur liste d'aptitude. Il est donc proposé de retenir la candidature dans le cadre **des articles L332-8 à L332-12 et L332-14** du code général de la fonction publique qui sont relatifs aux contrats conclus pour répondre à des besoins permanents.
Ils prévoient notamment que des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
En l'espèce, le recours à un agent contractuel est justifié notamment en raison des besoins du service, la continuité de l'activité dont il s'agit devant être assurée, l'absence de ces cadres portant préjudice au bon fonctionnement de la Collectivité.

Eléments du recrutement :
- Contrat de droit public,
- Durée de trois ans à compter du 01/06/2022,
- Travail à temps complet,
- Rémunération calculée sur la base du cadre d'emploi de technicien principal 2eme classe,
- Régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

IV. Recrutement sur le poste de concepteur projeteur pour le Département Architecture et Bâtiments

Suite à la vacance d'un emploi de concepteur projeteur au sein du DAB, une procédure de recrutement a été engagée afin de pourvoir cet emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il a été procédé à une large publicité.

Il est rappelé que le concepteur projeteur a notamment les missions suivantes :
- Effectuer des relevés de bâtiments ou de terrains et établir les plans, coupes, détails et élévations correspondants,
- Elaborer et modifier des esquisses, plans, détails ou schémas de principe aux différents stades d'un projet,
- Etablir des plans d'exécution détaillés,
- Appliquer les règles de la construction et les différentes réglementations en matière d'Etablissement Recevant du Public,
- Etablir les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme pour l'ensemble de l'activité (Déclaration préalable, permis de construire, autorisation de travaux ...),
- Etablir des images de synthèse 3D,
- Commander, réaliser des tirages, dossiers et documents nécessaires à la communication du projet
- Gérer des matériels, logiciels et supports d'information,
- Concevoir avec l'architecte des projets relatifs à un domaine et proposer des modes de réalisation,
- Réaliser des études d'aménagements de l'espace public ou du cadre bâti: état des lieux et diagnostic, génération de solutions, avant-projets, projets détaillés et dossiers d'exécution des travaux en régie ou par des entreprises, et à ce titre, participer à l'élaboration des marchés de travaux,
- Porter des projets au sein des services de la collectivité et des intervenants extérieurs,
- Assurer une mission d'expertise technique (diagnostic rapide et recherche de solutions),
- Elaborer et suivre les dossiers techniques,
- Concevoir, commander et suivre avec les fournisseurs l'agencement du mobilier dans le cadre des projets du service.

La personne retenue à l'issue de cette procédure de recrutement est titulaire d'un BTS Design espace et dispose de 6 ans d'expérience professionnelle dans des cabinets d'architecture.

Toutefois, celle-ci n'est ni titulaire, ni lauréate inscrite sur liste d'aptitude. Il est donc proposé de retenir la candidature dans le cadre **des articles L332-8 à L332-12 et L332-14** du code général de la fonction publique qui sont relatifs aux contrats conclus pour répondre à des besoins permanents.

Ils prévoient notamment que des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En l'espèce, le recours à un agent contractuel est justifié notamment en raison des besoins du service, la continuité de l'activité dont il s'agit devant être assurée, l'absence de ces cadres portant préjudice au bon fonctionnement de la Collectivité.

Eléments du recrutement :
- Contrat de droit public,
- Durée de un an à compter du 01/06/2022,
- Travail à temps complet,
- Rémunération calculée sur la base du cadre d'emploi de technicien territorial,
- Régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

V. Recrutement sur le poste de chargé de mission agriculture alimentation au sein du service environnement et cadre de vie

Suite à la vacance d'un emploi de chargé de mission agriculture alimentation au sein du service environnement et cadre de vie, une procédure de recrutement a été engagée afin de pourvoir cet emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il a été procédé à une large publicité.

- **Suivre et animer le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de GBM :**
  - Suivre la mise en œuvre des actions du PAT de GBM et des partenaires,
  - Elaborer un outil de suivi des actions, et accompagner les acteurs lorsque c'est nécessaire,
  - Porter et mettre en œuvre les actions du PAT relevant de GBM,
  - Appuyer l'élaboration d'un Plan de communication sur le PAT,
  - Evaluer le PAT (évaluation technique et financière....),
  - Porter certaines actions relevant du service environnement (réalisation et suivi d'études, accompagnement des communes, instruction de demandes de subventions ....)
  - Mobiliser les communes de l'agglomération : mise à disposition d'un appui pour la réalisation d'actions concrètes ou de PAT communaux.

- **Porter, suivre et animer la politique foncière agricole de GBM :**
  - Mettre en œuvre les actions relevant de GBM pour favoriser l'installation d'activités agricoles sur le territoire,
  - Faire intégrer les outils de préservation du foncier agricole de GBM dans les documents d'urbanismes et autres schémas de GBM,
  - Passer les conventions avec les partenaires,
  - Assurer une veille sur les opportunités foncières du territoire,
  - Evaluer la mise en œuvre des actions relevant de GBM pour l'installation d'activités agricoles sur le territoire (évaluation technique et financière....),
  - Mobiliser les communes de la Métropole : mise à disposition d'un appui pour la réalisation d'actions concrètes d'acquisition foncière ou l'installation de maraichers.

- **Gestion de la pépinière d'activité maraichère des Andiers :**
  - Suivre et gérer es marchés, procédures réglementaires et autres, relatifs au fonctionnement du site,
  - Etre le relais et le garant des travaux nécessaires au fonctionnement du site, en qualité de propriétaire, en lien avec les occupants, et faire le lien avec les services techniques de GBM, (anticipation, validation et commande des travaux nécessaire au bon fonctionnement du site),
  - Trouver annuellement des candidats qui testent leur activité professionnelle au sein de la pépinière,
  - Evaluer le fonctionnement de la pépinière (évaluation technique et financière....).

- **Organisation d'animations et d'appuis autour des thématiques Alimentation-Agriculture :**
  - Manifestation « partie de Campagne », en lien avec la chambre d'agriculture, (prévoir la date, le lieu, l'animation, la communication, l'organisation avec l'appui d'un prestataire....),
  - Visites d'autres collectivités pour les élus GBM,
  - Visites du site de la pépinière maraichère,
  - Appuyer les collègues du service sur les questions agricoles (ferme urbaine, serres techniques, fond de compensation agricole, aménagement de zones d'activité....).

La personne retenue à l'issue de cette procédure de recrutement est titulaire d'un BTS production animale et d'une formation commercialisation des actions de formations. Elle dispose d'une expérience de 20 ans en tant qu'animatrice à la FDPL et à la FDSEA de Haute-Saône. Elle a par ailleurs été chargée d'ingénierie de formation et de développement au sein du CFPPA et CFAI de Besançon ainsi qu'au sein de l'association AIF25-90.
Toutefois, celle-ci n'est ni titulaire, ni lauréate inscrite sur liste d'aptitude. Il est donc proposé de retenir la candidature dans le cadre **des articles L332-8 à L332-12 et L332-14** du code général de la fonction publique qui sont relatifs aux contrats conclus pour répondre à des besoins permanents.
Ils prévoient notamment que des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En l'espèce, le recours à un agent contractuel est justifié notamment en raison des besoins du service, la continuité de l'activité dont il s'agit devant être assurée, l'absence de ces cadres portant préjudice au bon fonctionnement de la Collectivité.

Eléments du recrutement :
- Contrat de droit public,
- Durée de trois ans à compter du 01/06/2022,
- Travail à temps complet,
- Rémunération calculée sur la base du cadre d'emploi d'attaché territorial,
- Régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel au poste de professeur d'enseignement artistique - viole de gambe au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional à temps non complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,**

- **se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel au poste de responsable PC sécurité - sûreté au sein de la Direction Parc Automobile et Logistique à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,**

- **se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel au poste de technicien géomaticien au sein de la Direction des Systèmes d'Information à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,**

- **se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel au poste de concepteur projeteur à la Direction Architecture et Bâtiment à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,**

- **se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel au poste de chargé de mission agriculture alimentation au sein du service environnement et cadre de vie à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,**

- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 32 *Contre : 0* *Abstention* : 0* *Conseiller intéressé : 0*

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*